

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Juillet 2022

Sous la présidence de M. Patrick SINTEFF

Membres présents : BOUR Jean Marie - BERG Florent, adjoints, - SINTEFF Jacky – BENNARA Alain – NEUROHR Loic.

Membre absent excusé : KOLOPP Frédéric (Pouvoir donné à SINTEFF Patrick) – MISCHLER Sébastien (Pouvoir donné à BERG Florent) – BERG Pierre Gabriel- WALTER Denis

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 04 Juillet 2022, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

Compte –rendu de la séance

CHOIX DE LA PUBLICITE DES ACTES DU CONSEIL MUNICIPAL A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2022

N° 57506-2022-04/01

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2131-1 dans sa version en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme de publicité, d'entrée en vigueur et conversation des actes pris par les collectivités territoriales et notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} juillet 2022.

Vu le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, a posé le principe de publication des actes de la commune par voie électrique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adopter la publicité des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels de la commune se fasse, à compter du 1^{er} juillet 2022.

- par affichage au panneau d'affichage de la mairie et publication sur le site internet de la commune.

Texte adopté à l'unanimité.

LOGEMENT COMMUNAL 41A, RUE PRINCIPALE

N° 57506-2022-04/02

Le Maire informe le conseil municipal que le logement communal situé au 41A, rue Principale était vacant depuis le 1^{er} décembre 2021, et qu'il a fait l'objet d'une rénovation complète (plafonds, sols, murs + installations électriques et sanitaires).

Le loyer de ce logement est de 485 euros charges non comprises et un nouvel état des lieux du logement sera effectué dès l'entrée au logement du nouveau locataire.

Parmi les diverses candidatures réceptionnées, le maire propose la candidature de Mme WALLERAND Audrey demeurant à Hilbesheim, qui présente ainsi toutes les garanties escomptées.

Le conseil municipal après délibération :

- décide de louer à partir du 1^{er} juillet 2022 ce logement à Mme WALLERAND Audrey,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail à loyer à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

REMUNERATION DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

N° 57506-2022-04/03

Le Maire informe le conseil municipal que :

Considérant que Madame SCHMELZER Vicky occupant le poste de rédacteur faisant fonction de secrétaire de mairie au 9^{ème} échelon indice brut 500– indice majoré 431, depuis le 1^{er} avril 2013,

Le maire propose au conseil municipal :

- avec effet du 1^{er} juillet 2022, Mme SCHMELZER Vicky percevra une rémunération mensuelle correspondant au 10^{ème} échelon du grade de rédacteur indice brut 513 – indice majoré 441, pour une durée hebdomadaire de service fixée à 14 heures,
- autorise le maire à signer l'avenant au contrat à durée indéterminée à intervenir,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune,

Après délibération, le conseil municipal a décidé de reporter la décision au mois de septembre en raison des absents et des abstentions.

DIVERS

N° 57506-2022-04/04

- Limitation de vitesse à 30 Km/h : Les nouveaux panneaux de limitation de vitesses, d'un diamètre 0,65 ont été mise en place le 15 juin 2022. Un article rédigé par le maire sera publié dans le Républicain Lorrain, pour expliquer la prise de décision de la limitation de vitesse à 30 Km/h. A l'issue d'une période de six mois, courant septembre, le maire, sollicitera l'unité territoriale de Dieuze, pour effectuer au sol une étude de la vitesse, dans le but de déterminer la concrétisation de la baisse de la vitesse, qui était au préalable à une moyenne de 65 km/h.

- Projet d'aménagement et sécurité de la rue principale : Le 22 Juin 2022, Réunion avec les divers acteurs du projet (Mairie + Matec + Ent Berest + CCSMS) Nécessité de faire le point avec l'Assainissement et de la canalisation d'eau principale avec le SEB de Berthelming). Le dossier sera présenté en DETR 2022 en septembre.

- La Marche Populaire du 10 Juillet 2022 : organisée par le Club d'Epargne "Au Bon Coin". Participation et résultats.... Investissement de la municipalité + soutien Logistique – Pleine Réussite – 485 marcheurs – 250 Repas servis – Environ 300 sandwiches – 6 futs de bières ect...

- Village fleuri : Prévision pour le 20 Juillet 2022, à 10H00 du Passage du Jury pour le maintien de la 2eme Fleur. Prévoir journée de nettoyage pour le samedi matin du 16/7 en vue préparation accueil du jury. Un dossier photos village fleuri est en cours d'élaboration. Arrosage des fleurs – organisation – Consentir l'effort de l'arrosage.

- Projet de création d'une fontaine d'eau non potable : Lieu et place au square du Monument aux Morts : Contact pris avec les entreprises + carrières – Devis en cours – L'alimentation en eau se fera à la source d'eau située dans la rue de l'étang – Le dossier sera établi, pour obtenir aides et subventions dans la cadre du pacte financier de la CCSMS. Nécessité de rappeler que l'eau qui coule d'une source souterraine naturelle est vitale.....

-Vaccination Covid/Séniors : Nouveau variant Omicron, le BA5. Confirmation de l'instauration d'une 4^{ème} dose pour les séniors de + 80 ans, puis les personnes de + 60 ans et les personnes à risques. Gestion effectuée par Doctolib et RDV auprès médecin de famille. Le Port du masque n'est plus obligatoire depuis le 16 mai. Cependant maintien des gestes barrières + Masque recommandé dans lieux publics, transports ect...

-Atelier Municipal : Poursuite des travaux en cours – Mise en place des gaines électriques avec lumières, interrupteurs et prises de travail en cours -

-Ancienne station d'eau : Commande d'un nouveau couvercle, qui sera posé dès réception (En cours avec le syndicat des Eaux -- Sécurité oblige). Règlement de fonctionnement en cours d'écriture –

Les Dossiers en cours : (Rénovation intérieure Temple et Eglise) Les dossiers ont fait l'objet d'une prorogation d'une année, et ce jusqu'au 18 Juin 2023. A noter que le Maire sollicite l'engagement actif et la participation financière du conseil Presbytéral et de l'autre du Conseil de Fabrique.

Au cours de la réunion du 29 Mars 2022, Le Conseil de Fabrique a reporté sa participation financière en 2023 avec la priorité du remplacement de la porte d'entrée.

Une réunion sera déclenchée avec le Conseil Presbytéral. Reste à définir une date. .../...

- Visite Personnalités : Prévion de la visite des Conseillers Départementaux, Mme Christine HERZOG et M. Bernard SIMON (Dossiers 1 et 2 subventions DETR + DSIL en cours) Prévion invitation de la Sous-Préfète, en vue de présentation du dossier DETR 2022.

- Les Associations : Organisation d'une réunion avec le Maire et les adjoints, le 25 mai 2022. Les Associations présentes à savoir : Sport Culture et loisirs – Anim Stinzel – le club d'Épargne et l'Association des Donneurs de sangs ont indiqué et confirmé leur volonté manifeste de relancer les manifestations annuelles de la commune. A noter, l'absence de l'Amicale des pompiers, qui dénote ainsi l'état d'esprit de leur Président.

- Réattractivité de la Pêche à la Sarre : Réflexion sur la création d'un poste de Garde Pêche. Recherche d'un volontaire pour la formation.

- Columbarium : Reste 1 case vide. Nécessité d'extension. Proposition de casernes au sol (simple plaque au sol) – Contact pris avec l'Entreprise TOUSCH de Keskastel (Devis en attente)

- Des bancs publics de repos au Sand : Réflexion toujours en cours sur la mise en place de plusieurs bancs publics de repos sur le chemin qui entoure le Sand permettant aux promeneurs de se reposer. (Définir le nombre et les emplacements).

- Projet de nomination officielle des squares Boudy et Déom : Réflexion toujours en cours avec proposition de nouveaux noms. (Square de l'Europe et Square de la Paix !!!) Décision sera prise au cours de la prochaine réunion en septembre. Prévion installation des panneaux d'appellation.

- L'Arrêt de Bus : Nécessité de rénovation voir de remplacement

- Le Fleurissement de la commune : Aménagement des coins fleuris (Ensemencement de fleurs vivaces). Commande des fleurs avec nouveaux bacs en plastique (mairie). Choix des fleurs (le maire + Myriam) – Livraison, le 25 mai 2022 - Prévion du passage du Jury au Concours Fleuri en vue maintien de la 2^{ème} fleur le 20 juillet 2022 à 10 heures 15. Nécessité d'un nettoyage la samedi 17/7 en matinée rendez-vous 8 h en mairie.

- Fête Nationale du 14 Juillet 2022 : Une cérémonie sobre sera organisée avec le dépôt d'une Gerbe au Monument aux Morts à 9h30. Participation du Maire à la cérémonie de Romelfing et de Fénétrange, le 13/7.

- Projet Rattachement à la participation citoyenne avec la Gendarmerie : Présentation du projet – Vocation du projet - Nécessité de 5 référents – réunion à organiser en septembre – Dossier à préparer avec la Gendarmerie –

Décision sera prise par le Préfet – Mise en place de panneaux spécifiques.

Fin de séance à 22 heures 30, vingt-deux heure trente,

Fait et délibéré à Niederstinzel les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 13 Juillet 2022

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 13 Juillet 2022

POUR EXTRAIT CONFORME
Niederstinzel, le 13 Juillet 2022.

Le Maire :
Patrick SINTEFF